

10^{ème} Rallye du Loir-et-Cher Historique

25 & 26
septembre 2021

CHAILLES
départ à 13h30



INFORMATIONS ET RÈGLEMENT : WWW.ECURIE41.COM

Facebook : « rallye historique du loir et cher »



Épreuve de navigation ouverte
aux véhicules historiques et de prestige



REGLEMENT

10ème RALLYE HISTORIQUE DU LOIR-ET-CHER

Samedi 25 & Dimanche 26 Septembre 2021

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 12 Avril 2021
Ouverture des engagements : dès parution du règlement
Clôture des engagements : le 11 Septembre 2021 à 23h59
Vérifications des documents et des voitures : le 25 Septembre 2021 de 10h00 à 12h00
Heure de mise en place du parc de départ : le 25 Septembre 2021 de 10h00 à 12h15
Publication des équipages admis au départ : le 25 Septembre 2021 à 12h30
Publication des heures et ordres de départ : le 25 Septembre 2021 à 12h30
Briefing des concurrents : le 25 Septembre 2021 à 13h00
Départ de la 1^{ère} Etape : Parking de l'Espace Chavil de CHAILLES, le 25 Septembre 2021 à 13h30
Arrivée de la 1^{ère} Etape : Parking de l'Espace Chavil de CHAILLES, le 25 Septembre 2021 à partir 20h00
Départ de la 2^{ème} Etape : Parking de l'Espace Chavil de CHAILLES, le 26 Septembre 2021 à 8h00
Arrivée de la 2^{ème} Etape : Parking de l'Espace Chavil de CHAILLES, le 26 Septembre 2021 à partir 11h30
Publication des résultats de l'épreuve et remise des prix : Lors du repas de clôture le 26 Septembre 2021

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Ecurie 41, en qualité d'organisateur administratif et technique organise les 25 & 26 Septembre 2021:

Le 10ème RALLYE HISTORIQUE DU LOIR-ET-CHER

Le Rallye Historique du Loir-et-Cher est une épreuve de navigation au parcours tenu secret, sur routes ouvertes à la circulation, avec un total respect du code de la route. Un classement étant établi, l'épreuve fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat.

Les seules références à des contraintes horaires sont celles mises en place pour une bonne gestion de l'intendance et pour s'assurer du bon respect du code de la route de la part des concurrents.

COMITE D'ORGANISATION

Gerard EDOUARD, Président de l'Ecurie 41

Damien BONNAMY, Xavier COUSIN, Philippe DOUCET, Loic GAGNEUX, David MENU, Stéphan PAUMIER, Harold YVON, Sandra et Julien GAUTHIER, Organisateur de l'épreuve

Les Membres de l'Ecurie 41



1.1 Eligibilité

Le Trophée Classic Centre Ouest 2021

1.2 Vérifications

Les vérifications administratives et techniques auront lieu :

Le samedi 25 septembre 2021, salle de l'Espace Chavil de CHAILLES (41120) de 10h00 à 11h45.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule et des dégâts physiques pouvant arriver à lui-même et à ses passagers, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il est demandé aux concurrents de vérifier auprès de leurs assurances que leurs contrats couvrent l'utilisation de leurs véhicules dans le cadre d'un rallye de navigation. Un contrat dépannage Assistance est vivement conseillé.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement et inscription

3.1.1 Toute personne souhaitant participer au **10ème RALLYE HISTORIQUE DU LOIR ET CHER** doit envoyer au secrétariat du rallye avant le 11 septembre 2021 (cachet de la poste faisant foi) les documents ci-dessous :



Par courrier : à l'adresse ci-dessous.

- Le **formulaire d'engagement** joint au présent règlement dûment rempli
- Les **droits d'engagement**, à l'ordre de l'Ecurie 41

Et



Par email en mode numérique : à l'adresse ci-dessous

- Les **permis de conduire** (*pilote et équipier*, si ce dernier en est titulaire)
- L'**attestation d'assurance** du véhicule
- La **carte grise** du véhicule



Si les documents numériques ne sont pas fournis avant le 11 septembre 2021, il sera possible d'apporter les photocopies aux vérifications administratives.

Toutefois, il sera toujours possible de réaliser des photocopies des pièces manquantes le 25 septembre 2021, **moyennant 1€ par photocopie.**

à :

Damien BONNAMY

49 Route de Blois

41120 Les MONTILS

Tél: 06 81 62 21 71

Email : damien.bonnamy@orange.fr

Internet : <http://www.ecurie41.com>





Par avance MERCI d'envoyer votre demande d'engagement **complètes et accompagnées du règlement.**

Un membre de l'équipage ou la voiture pourra être remplacé jusqu'au moment des vérifications administratives avec l'accord des organisateurs.

3.1.2 Le nombre de véhicules engagés est limité à **60**.

Les voitures admises seront choisies par le comité d'organisation qui restera seul juge à accepter ou à refuser les candidatures sans avoir à en justifier les raisons.

3.1.3 Droits d'engagement

Les droits d'engagements sont fixés à **220 € avant le 01/09/2021, et 250 € après cette date**, cachet de la poste faisant foi. Une remise de 15 € est accordée par membre de l'équipage possesseur d'une carte de Membre de l'Ecurie 41 aux licenciés seulement.

Ces droits comprennent :

- Deux plaques de rallye
- Les numéros de portières
- Déjeuner, le samedi midi pour 2 personnes
- Dîner, le samedi soir pour 2 personnes
- Petit déjeuner, le dimanche matin pour 2 personnes
- Repas de clôture lors de la remise des prix, le dimanche midi pour 2 personnes

⚠ La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

3.2. Equipages

Tout équipage doit être composé d'un pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire valide. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire s'il est amené à prendre le volant. L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans.

L'équipage pourra s'inscrire dans une des catégories suivantes :

Expert	GT	Découverte
l'équipage aura à sa disposition une documentation avec peu d'informations	l'équipage aura à sa disposition une documentation idem Expert mais avec davantage d'informations	L'équipage utilisera des orientations simples et moins diversifiées que les catégories Expert et GT

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

1. **Catégorie 1** : voitures dont la date de 1^{ère} immatriculation se situe au plus tard le 31 décembre 1990 (date portée sur le certificat d'immatriculation).
2. **Catégorie 2** : voitures dont la date de 1^{ère} immatriculation se situe à partir du 1^{er} janvier 1991 (date portée sur le certificat d'immatriculation), sous réserve de validation par l'organisateur avec priorité aux véhicules les plus anciens et/ou les plus remarquables.
3. **Catégories TCCO** : si les catégories du TCCO sont différentes, un classement spécifique sera fait pour l'attribution des points au trophée



Toutes les voitures doivent être conformes au code de la route Français.

Sont **obligatoires** à bord du véhicule : 2 gilets fluorescents, 1 triangle et 1 extincteur d'2 kg minimum **en cours de validité** (2 ans).

Sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipements d'origine de la voiture. Toutefois, des instruments à affichage mécanique, ou digital, peuvent être installés dans la voiture à condition qu'ils ne soient conçus que pour indiquer des distances (partielles et/ou totales) ou des moyennes, et à condition qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité de l'équipage.

 **L'utilisation de logiciel d'aide à la navigation cartographique (G.P.S.) sur téléphone portable, smartphone, tablette, ordinateur, ... est formellement interdite, sous peine de mise hors course. Des contrôles seront effectués.**

ARTICLE 5. PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE

Par le seul fait de leur inscription, s'ils n'ont pas déclaré leur opposition par écrit, les participants autorisent l'Ecurie 41 à utiliser leur nom, leur image ainsi que celle de leur voiture pour toute action promotionnelle, ou de relation publique sans que cela leur confère droit à rémunération.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le **10ème RALLYE HISTORIQUE DU LOIR ET CHER** représente un parcours d'une longueur totale d'environ 300 km en 2 étapes, sur routes ouvertes à la circulation.

L'itinéraire est tenu secret et sera dévoilé aux concurrents au fur et à mesure de l'épreuve.

La 1^{ère} étape comporte 3 sections de jour d'un total d'environ 200 km

La 2^{ème} étape comporte 2 sections d'environ 100 km

6.2. Circulation

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation française. Des contrôles, secrets ou non secrets, seront implantés sur le parcours pour s'assurer du respect des vitesses maximums autorisées, réalisés par tous moyens à discrétion de l'organisation. Le comité d'organisation se réserve le droit d'exclure un concurrent sans avoir besoin de se justifier.

Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités suivantes:

- 1^{ère} infraction : pénalité de 1200 points
- 2^{ème} infraction : exclusion

Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. Départ

7.1.1. L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

7.1.2. Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement : cartes, road book, fléché métré, fléché non métré, etc.



7.2. Contrôles de passage – Contrôles horaires

7.2.1 Contrôles de passage CP (panneaux)

A ces contrôles, les concurrents doivent relever la lettre notée sur le panneau ou utiliser la pince de poinçonnage et la reporter sur le carnet de route en respectant la numérotation des cases. Ces panneaux sont tous identiques de forme et toujours placés à droite de la route de manière visible.

7.2.2 Contrôles de passage CPH (humains)

A ces contrôles humains, les concurrents doivent s'arrêter et présenter leur carnet de route pour validation (tampon, signature, pince, ...).

7.2.3. Contrôles horaires de passage TIP (humains)

Dans le road-book, à la fin de certaines portions l'organisateur indiquera aux concurrents des temps idéaux de passage (TIP) tenant compte des vitesses légales et des difficultés du parcours. A ces endroits, l'heure de passage des concurrents sera relevée.

7.2.4. Contrôles horaires CH (fin de section ou d'étape)

A ces contrôles, les concurrents doivent s'arrêter et présenter leur carnet de route au contrôleur qui indiquera l'heure d'arrivée. L'équipage doit attendre son heure idéale avant de franchir le panneau jaune.

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

7.2.5. Contrôles de rythme

Un contrôle de rythme peut être appliqué sur une portion de section.

Une moyenne fixe sera communiquée pour la portion. Des contrôles secrets (hors agglomérations) seront mis en place. Toute avance par rapport à leur heure idéale de passage sera pénalisée.

7.2.6. Équipements additionnels autorisés dans les véhicules.

Tous les appareils de mesure de distances ou de moyennes sont autorisés, mais tous les appareils permettant d'afficher une cartographie du terrain (que ce soit sur smartphone, ou tablette, ou tout autre système) sont formellement interdits sous peine d'exclusion.

Des contrôles inopinés seront effectués. Les sanctions seront sans appel !

7.3. Abandon

Si un équipage interrompt l'épreuve pour quelque raison que ce soit au cours d'une section, il pourra reprendre le départ d'une autre section ou étape. Cependant il ne sera pas classé dans cette section ni au classement général.

En cas de panne ou d'abandon, l'équipage a l'obligation de prévenir l'organisation.

ARTICLE 8. PENALITES

Contrôle de passage manquant (panneau, humain ou horaire)	300 points
Contrôle de passage humain ou horaire pris à l'envers	300 points
Retard à l'arrivée d'une section de 1 à 15 mn de retard	10 points par minute
Retard à l'arrivée d'une section de 16 à 30 mn de retard	30 points par minute supplémentaire au-delà de 15min
Retard à l'arrivée d'une section (au-delà de 31 minutes)	2000 points
Avance à l'arrivée d'une section ou d'un T.I.P	50 points par minute
Retard sur T.I.P (Temps idéal de passage)	pas de pénalité



Exemple : si le concurrent pointe avec 22 minutes de retard par rapport à son heure idéale de pointage

Pénalité : 150 points (15 mn dans 1 à 15 mn de retard) + 210 points (7mn dans le créneau 16 à 30 mn de retard)= 360 points

Avance au contrôle de rythme

10 points par seconde



Fermeture des contrôles de passage humains **30 minutes** après l'heure idéale du dernier concurrent.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le total final des pénalités est pondéré par un coefficient prenant en compte l'âge de la voiture. Par exemple une voiture de 1967 aura un coefficient de 1,67 et une voiture de 1985, un coefficient de 1,85.

Le concurrent ayant obtenu le plus faible total final pondéré sera proclamé vainqueur, et ainsi de suite.

Il sera établi :

- Un classement « Expert »
- Un classement « GT »
- Un classement « Découverte »

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 10. PRIX - COUPES

La distribution des prix aura lieu lors du déjeuner de clôture à la salle de l'Espace Chavil de CHAILLES.

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Une coupe sera remise :

Aux 3 premiers équipages de chaque classement.

A l'écurie la plus représentée, toutes catégories confondues

Les coupes ne sont pas cumulables.

ARTICLE 11. HEBERGEMENTS

Des partenaires dans l'hôtellerie, gîtes... vous proposent une prestation de qualité avec un tarif calculé au plus juste.

Merci de les favoriser dans votre choix de couchage et de préciser que vous participez au Rallye Historique du Loir & Cher.

• Hôtel Ibis Styles Blois Centre Gare

Adresse : 14 Avenue Gambetta, 41000 Blois

Téléphone : 02 54 45 11 11

avec stationnement sécurisé en souterrain



• Gîte « Au Chêne Vert »

Adresse : M CARRE ; Le Chêne Vert - 41120 Monthou sur Bièvre

Téléphone : 02 54 44 09 67 / 06 12 29 53 84



SIGNALISATIONS DES CONTROLES

Entrée zone de contrôle		Arrêt obligatoire du contrôle
 Jaune	Sens du Parcours 5 mètres ou 25 mètres min	 Rouge

Parc Fermé de Départ	Sortie	
----------------------	--------	---

		Entrée	Parc Fermé de Fin d'Etape
---	---	--------	---------------------------

		Parc de Regroupement	
--	--	----------------------	--

Contrôle de Passage			
Parcours			Parcours



thélem
assurances
> innove pour vous

Stéphane PAUMIER
Agent Général

Tel : 02 54 74 83 13
14 rue Jacques Peiret à la gare - 41000 BLOIS
0254 74 83 13 - www.thelemassurances.fr
ORFÈVRE N° 07 006 447

HAROLD TP

Terrossement - Assainissement
Récupérateur d'eau
Tranchées - Fondations
Aménagement extérieur

06 17 85 14 91 haroldtp@orange.fr
La Taille Ronde - 41120 VALAIRE

FROMAGERIE - CHEVRERIE
BORDAS - MOREAU

11200 - Neuhouët - Loir-et-Cher

Fromages de chèvre fermiers
Fabrication artisanale

Vente directe à la fromagerie

Tel. 02 54 33 29 02 Fax. 02 54 33 21 06
Port. 06 95 59 02 02 Port. 06 73 43 59 23

Sébastien POUSSARD
Graphiste - Illustrateur

0228 995 267
0972 234 468
info@psa.com
www.psa.com

06 95 95 161
Publicité & Communication

2 rue de la Vallée-Haute - 41000 Blois

RENAULT
Le Loir et Cher

Laurent BÉQUIN
Agent Renault - Dacia

02 54 74 83 13
laurent.bequin@orange.fr